Règlement

-Je déclare avoir pris connaissance de ce règlement déchargeant les organisateurs de toutes les responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à ma participation et je m'engage à ne pas enfreindre les interdictions.

-Les organisateurs se réservent <u>le monopole de la vente de nourriture et de boissons</u> Tout contrevenant sera exclu et ne pourra prétendre au remboursement de son emplacement.

1/ Inscription uniquement par courrier (avec le bulletin d'inscription + règlement) à :

CPAFD chez Mme Bourlier 110 rue Jean Jaurès 78520 Follainville-Dennemont

2/ Photocopie recto/verso de votre carte d'identité (obligatoire pour valider l'inscription).

3/Règlement total de votre réservation à l'ordre de CPAFD (Comité pour l'Animation de Follainville-Dennemont).

4/Vous recevrez **un mail de confirmation** d'inscription dès réception du règlement merci donc d'indiquer une adresse mail.

5/Le stationnement des véhicules des exposants se fera sur un parking à proximité des exposants. Les véhicules ne doivent pas faire plus de <u>1.85 m de</u> <u>large</u> sinon il ne sera pas possible d'accéder à l'emplacement

6/Pour des raisons d'ordre pratique, le placement se fera <u>le jour de la brocante</u> par ordre d'arrivée sur la foire. Il ne vous sera <u>pas possible de refuser</u> l'emplacement qui vous aura été attribué par le service d'accueil.

7/L'accueil s'effectuera **Dimanche 21 Septembre 6h15 à 8h00** Terrain de Foot de Dennemont Rue Jean Jaurès 78520 Follainville-Dennemont

8/En cas d'annulation de la Foire par les organisateurs, le montant de votre réservation vous sera intégralement remboursé.

9/Dans le cas où vous ne vous rendriez pas à la foire à tout, le montant de votre réservation restera acquis au CPAFD.

10/II est interdit d'accrocher des objets aux arbres, de laisser les invendus sur place.

Bulletin d'inscription

Foire à tout du Dimanche 21 Septembre 2025 à Dennemont

Terrain de Foot 78520 Dennemont

Je soussigné (e),
Nom :Prénom :
Adresse :
Code Postal :Ville :
Téléphone : Email :
Titulaire de la pièce d'identité n°:
Délivrée lepar
Nombre de mètres linéaires retenus* x 4 € habitants de la commune
x 5 € extérieurs
=€ chèque à l'ordre du CPAFD
*Minimum 2 mètres Foire à tout réservée aux particuliers
Types d'objets vendus (de manière générale) :
Déclare sur l'honneur :
Déclare sur l'honneur :
Déclare sur l'honneur : -avoir pris connaissance du règlement ci-joint
Déclare sur l'honneur : -avoir pris connaissance du règlement ci-joint - ne vendre que des objets personnels et usagés (Art L 310-2 code du commerce)

DENNEMONT



DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

Lieu de la foire : Terrain de Foot de Dennemont

78520 Follainville-Dennemont

Foire à tout réservée aux particuliers

Prix du mètre linéaire* : Habitants de la commune : 4 € Extérieurs : 5 €

*Minimum 2 mètres linéaires

Renseignements et inscriptions : cpafd78@gmail.com

